



Nuisances sonores voisinage

Par moogle_alv

Bonjour,

Je vis actuellement dans un appartement (studio), semble-t-il issu d'une division en deux parties d'un appartement plus grand.

De ce fait, j'entends absolument tout ce qui se passe chez mes voisins : conversations, téléphone, musique, télévision, bruits de pas, etc. Chaque bruit est bien souvent accompagné de tremblements du mur mitoyen et même de mon sol. Mes voisins me réveillent donc tous les matins et m'empêchent de dormir tous les soirs. Et ma vie est rythmée par les incessants bruits en tout genre et tremblements.

Lors de la visite de l'appartement je n'imaginai pas un tel vice, les voisins étant en vacances.

Après avoir constaté que le problème ne vient pas de voisins qui seraient trop bruyants, j'ai envoyé un courrier avec AR à l'agenda pour qu'ils veuillent bien constater la situation.

La question que je me pose est la suivante : quels peuvent être mes droits dans cette situation ?

En vous remerciant pour vos réponses

Par chance

vous habitez un logement privé ?

vous pouvez demander à un huissier de venir constater les bruits

vous pouvez contacter la gendarmerie ou la police nationale pour qu'ils fassent un rappel à la loi, pas sûr qu'ils se déplacent

Par moogle_alv

Oui c'est un appartement privé.

Non, effectivement, ce n'est pas du ressort de la police. Quant à l'huissier, je risque de payer pour rien dans les cas où les voisins ne sont pas incriminés...